



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

Contact presse :
Jean-Louis PEYREN / Tél. : 06 56 84 80 62
contact@fnic-cgt.fr

© communication FNIC. 2024

communiqué presse...

• Montreuil, le 20 novembre 2024 / **La FNIC CGT communique...**

Industrie pharmaceutique

PLFSS 2025

LES PATIENTS SOUFFRENT, L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE SE SOIGNE.

LE GOUVERNEMENT A FAIT LE CHOIX DE FAIRE LES POCHE (DÉJÀ VIDES) DES PATIENTS.

La ministre de la Santé, Geneviève Darrieussecq, vient de l'annoncer le 18 novembre dernier au Sénat dans le cadre de la discussion du PLFSS 2025 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) : le ticket modérateur sur les médicaments augmentera de 5 %.

Concrètement, cela signifie que les patients devront désormais prendre en charge 5 % supplémentaires de leur facture de médicaments. Se soigner deviendra donc encore plus coûteux.

Cette hausse du reste à charge pour les patients intervient alors même que les laboratoires pharmaceutiques continuent d'engranger des bénéfices considérables en France. Voici l'évolution des dépenses de médicaments sur prescriptions médicales dites « ambulatoires » :

- 2020 : 31,1 milliards d'euros
- 2021 : 32,5 milliards d'euros
- 2022 : 32,8 milliards d'euros
- 2023 : 34 milliards d'euros

En trois ans l'évolution des ventes sur les seuls médicaments sur ordonnance représente une augmentation de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les laboratoires pharmaceutiques.

De leur côté, les patients devront payer à partir de 2025, 1,5 milliard d'euros supplémentaires pour leurs traitements sous ordonnance. Une somme qui sera directement ponctionnée dans les poches, déjà bien vides, des assurés sociaux.

Plutôt que de s'attaquer aux bénéfices des grandes entreprises pharmaceutiques, en les contraignant, par exemple, à davantage de transparence sur le coût de production et de recherche de leurs principes actifs, le gouvernement choisit de cibler les malades. Cette décision favorise progressivement l'instauration d'une médecine à deux vitesses.

**La FNIC-CGT
dénonce fermement la mainmise des
grandes entreprises pharmaceutiques
sur les politiques publiques.**

La décision de la ministre de la Santé prive l'accès aux soins thérapeutiques des plus vulnérables. Cet acte est totalement dépourvu de courage politique, pire, il marque l'allégeance de l'État à Big Pharma.

Les actionnaires de « Big Pharma » peuvent dormir tranquilles : Emmanuel Macron, avec l'aide de son nouveau lieutenant Barnier, veillent à protéger le monde de la finance, quoi qu'il en coûte pour les patients. ■